

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



Nombre de membres : 24
 ID : 076-217604842-20240411-11042024_9A-DE

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES : Contre 1 Abstention 0 Pour 31

Date de convocation : 05 avril 2024

Séance du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Le Maire délibérant sur le Budget Primitif de l'exercice 2024 dressé par M. BARRE, Maire ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Budget Primitif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL : BUDGET VILLE

Résultats reportés		1 720 818,92		2 870 897,24		4 591 716,16
Restes à réaliser			2 771 832,60	1 662 662,55	2 771 832,60	1 662 662,55
Opérations de l'exercice	19 154 650,92	17 433 832,00	6 115 167,19	4 353 440,00	25 269 818,11	21 787 272,00
TOTAUX	19 154 650,92	19 154 650,92	8 886 999,79	8 886 999,79	28 041 650,71	28 041 650,71
Excédent de financement						
Restes à réaliser						
TOTAUX						

2° approuve le Budget Primitif de l'exercice 2024

Pour expédition conforme,
 Le Maire,

S. BARRE